

## PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

### ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-10

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

#### En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

#### Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

#### Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

**Secrétaires de séance :** M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

### FINANCES - BUDGET ANNEXE SPANC - DECISIONS MODIFICATIVES N°2

*La présente délibération a pour objet de procéder à une modification du BP 2022 afin d'intégrer la modification d'affectation du résultat 2021 ainsi que la hausse du montant des créances irrécouvrables admissibles en non-valeur.*

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés publics et aux contractualisations,

**VU** la délibération n°2022 04 09 approuvant le budget primitif 2022 ;

**VU** l'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** le courrier daté du 16 septembre 2022 du bureau de contrôle budgétaire appelant des observations sur la non-conformité de la délibération n°2022 04 06

044-244400453-20221026-CC2022-10-10-DE  
Date de réception préfecture : 28/10/2022

concernant l'affectation du résultat 2021 et la nécessité de régulariser la situation par une décision modificative ;

**CONSIDERANT** que les crédits budgétaires inscrits au titre du BP2022 ne peuvent couvrir la totalité des admissions en non-valeur prévues et affectées au chapitre 65 ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

➤ **De valider** les décisions modificatives n°2 suivantes pour le budget annexe SPANC :

<b>Investissement</b>			<b>BP 2022</b>	<b>DM</b>	<b>BP+DM</b>
1068	Autres réserves	IR	0,00	697,34	697,34
1317	Subv. Equipt Budget communautaire, FS	IR	4000,00	-697,34	3 302,66

<b>Fonctionnement</b>			<b>BP 2022</b>	<b>DM</b>	<b>BP+DM</b>
6541	Créances admises en non-valeur	FD	2000,00	200,00	2 200,00
002	Résultats de fonctionnement reportés	FR	697,34	-697,34	0,00
7062	Redevances assainissement non collectif	FR	6652,66	697,34	7 350,00
748	Autres subventions d'exploitation	FR	58 500,00	200,00	58 700,00

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 26/10/2022

La Présidente  
Rita SCHLADT

